République de Djibouti
Unité-Egalité-Paix
****

Ministère de la Femme et de la Famille
Protection-Equité-Autonomie

Recueil des Textes juridiques Relatifs à la Protection et Promotion des Droits des Femmes en République de Djibouti

République de Djibouti

Unité-Egalité-Paix

****

MINISTERE DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE
Protection-Equité-Autonomie

****

Les lois et Décrets Nationaux protégeant les femmes

. . . . . .

Accueil du Ministère : 21-35-34-09
contact@famille.gouv.dj
site web:www.ministere-femme.dj
Facebook:ministredelafemmeetdelafamille
BOULEVARD HASSAN GOULED
République de Djibouti

Préface

Les droits des femmes sont inaliénables, parties intégrantes et indivisibles des droits de l'homme.

La protection et la promotion sont la première responsabilité du gouvernement Djiboutien. Ainsi, la garantie entière et égale de la jouissance de tous les droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour la femme sont une priorité pour leur développement et leur épanouissement.
La République de Djibouti a ratifié tous les instruments juridiques internationaux des droits de l'homme qui incluent le genre comme un des facteurs que les Etats doivent obligatoirement prendre en compte dans leur politique nationale.

De ce fait, la République de Djibouti s'est engagé dans un processus de démocratisation, inscrivant l'intégration de la femme dans le développement du pays. Aujourd'hui la femme djiboutienne participe et contribue au développement économique, politique et social du pays.

Un certain nombre de mécanisme politique, juridique, institutionnelle et des mesures pratiques visant le renforcement de la protection la promotion des droits des femmes ont été mis en place.

C'est dans ce cadre que le Ministère de la Femme et de la Famille est chargé de la protection et promotion des droits des femmes, s'est donné pour objectif de vulgariser les textes nationaux et internationaux pour à la fois démontrer l'engagement sans faille de la République de Djibouti dans ce domaine, mais surtout pour porter à la connaissance de tous (enfants, parents, société civil, ONG, institutions étatiques) de l'existence de ces textes et de leur respect à tout les niveaux.

Grace à cette brochure, nous restons informer de l'évolution de notre droit nationale et des ratifications des Conventions régionales et Internationales protégeant les femmes.

Les lois et Décrets Nationaux protégeant la Femme et la Famille

- Loi n°34/AN/09/6ème L portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales ;
- Loi n°55/AN/09/6ème L relative à la violence contre les femmes notamment les Mutila-tions Génitales Féminines ;
- Loi n°98/AN/05/5ème L portant ratification du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits des Femmes.
- Loi n°152/AN/02/4ème L portant sur le Code de la Famille et promulguée le 31 janvier 2002 ;
- Loi n°192/AN/02/4ème L instituant le système de quota dans les fonctions électives et dans l'Administration de l'Etat ;
- Loi n°173/AN/02/4ème L définissant la politique nationale en matière d'intégration de la femme dans le développement.
- Loi n°98/AN/05/5ème L portant ratification du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits des Femmes ;
- Loi N° 28/AN/18/8ème L portantes ratifications de l'Accord de prêt pour le projet d'appui à l'entreprenariat des femmes et des jeunes.
- Loi n°165/AN/12/6ème L portantes réorganisations du Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familial chargé des Rela-

tions avec le Parlement.

- Loi N°154/AN/12/6ème L portantes définitions de la Politique nationale Genre.
- Loi N° 167/AN/16/7ème L portant ratification du Statut de l'Organisation pour le Dé-veloppement de la Femme dans les Etats Membres de l'OCI.
- Loi N° 219/AN/18/7ème L modifiant la Loi n°192/AN/02/4ème L instituant le sys-tème de quota dans les fonctions électives et dans l'administration de l'Etat.
- La Loi n°24/AN/14/7ème du 5 février 2014 portant mise en place d'un système d'Assurance Maladie Universelle,
- La Loi n°003/AN/18/8ème L portant Code Civil.

DECRETS ET ARRETES :

- Décret n° 2008- 0093/PRE : Création du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales ;

- Arrêté n°2003-0080/PR/MEFPP affectant au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargée de la Promotion de la Femme, du Bien-Etre Familial et des Affaires Sociales.

- Décret n°2002-0031/PR/MDCPF portant création d'un Comité de Supervision du Pro-jet «Appui à la Promotion des Femmes».

- Décret n°99-0189/PR/MDPMCPFBEFAS portant Création d'un Comité Technique de préparation et d'élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Intégration des Femmes dans le Développement et d'un Plan d'Action ;

- Arrêté N° 2018-112/PR/MENSUR portant création du Diplôme d'Etat de Sage-femme « Grade Licence Professionnelle «.

- Décret N° 2018-181/PR/MI portant Reconnaissance d'Utilité Publique l'Association Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD)

- Arrêté N° 2017-054/PR/MENSUR portant règlementation du

Diplôme de Sage-femme Spécialisée en Echographie Obstétricale.

- Arrêté N° 2009-0541/PR/MS relatif à la réglementation propre au Diplôme d'Etat de Sage-femme Diplômée d'Etat.

- Décret 2010- 009/PR/MPFBF portant institution du Schéma Directeur Quinquennal 2009- 2012 du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales ;

- Décret n°2008- 0270/PR/MPF portant modalité d'application de la loi n° 192/AN/02/4ème L du 13/11/2002 instituant le système de quota dans les fonctions électives et dans l'Administration de l'Etat ;

- Décret n°2012-068/PR/MPF portant création et organisation du Conseil National Genre et Développement et du Comité Technique de suivi de la Politique Nationale Genre et la matrice d'Action ;

- Décret N°2012-260/PR/MPF portant Organisation et Fonctionnement du Centre d'Action Sociale pour l'Autonomisation des Femmes

- Arrêté N° 2012-0491/PR/MEFIP portant affectation d'une parcelle de terrain sise à Balbala, Wahlé Daba au profit du Ministère de la Promotion de la Femme.

- Décret N° 2017-044/PR/MFF portant modification du Décret n°2000-0028/PR por-tant Création du "Grand Prix du Chef de I'Etat pour

la Promotion de la Femme".

- Décret n°2000-0028/PR/MERN portant création du "Grand Prix du Chef de l'État pour la Promotion de la Femme".

- Arrêté n°2001-0783/PR/MEFPP affectant au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Être Familial et des Affaires Sociales une parcelle de terrain.

- Arrêté n°2001-0241/PRE portant création et organisation d'un Bureau d'Exécution des Projets d'Alphabétisation des Femmes (B.E.P.A.F).

Ministère de la Femme et de la Famille

Protection-Equité-Autonomie

Accueil du Ministère : 21-35-34-09
contact@famille.gouv.dj
site web:www.ministere-femme.dj
Facebook:ministredelafemmeetdelafamille
BOULEVARD HASSAN GOULED
République de Djibouti